

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL


 Commune de
LUMES

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 17 octobre 2022 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| 1. Secrétaire de séance | 9. Formations BAFA |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 12/09/22 | 10. Cartes cadeaux Personnel |
| 3. Subventions associations | 11. Annulation création de poste |
| 4. Subvention Festi Lumes | 12. Nom nouveau lotissement |
| 5. Contrat Eco-pâturage | 13. Eclairage public + illuminations |
| 6. Avenant SOGESSAE | 14. Devis divers |
| 7. Attribution de logement | 15. Courriers et informations diverses |
| 8. Décision modificative | 16. Questions diverses |

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 17 octobre 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES – Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalie LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absente excusée : Mme Murielle AMBERT qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE.

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12/09/2022

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION

 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions suivantes :

Fonctionnement

➤ - AS Lumes	750,00 €
➤ - Club Loisirs Séniors	600,00 €
➤ - Lumes Collections	450,00 €
➤ - Coopérative scolaire	750,00 €
➤ - Les P'tits Loups	450,00 €
➤ - AML	300,00 €

Exceptionnelles

➤ - Syndicat Avicole des Balcons de Meuse (exposition)	600,00 €
➤ - AML (si concert en mai 2023)	600,00 €



DELIBERATION

SUBVENTION FESTI LUMES

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement 2022 d'un montant de 400,00 € à FESTI LUMES pour l'organisation d'un théâtre pour le Noël des enfants de la commune.



DELIBERATION

CONTRAT ECO-PATURAGE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des espaces paysagers par de l'éco-pâturage avec Monsieur PREVOTEAUX Aurélien pour un montant de 5 031,80 €. Environ 20 moutons seront présents sur le site. Ce contrat prendra effet au 01/01/2023.



DELIBERATION

AVENANT SOGESSAE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'entretien du bac à graisses de la salle des fêtes auprès de la SOGESSAE pour un coût de 751,20 € TTC pour 2022.



DELIBERATION

ATTRIBUTION DE LOGEMENT 1 PLACE POL RENARD

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de modifier la délibération du 06/12/2021 ainsi qu'il suit :

« Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le montant du loyer à partir du 1^{er} Octobre 2022 sera de :

Loyer de Base	350,00 €
Charges locatives	5,00 €
Garage	23,00 €

Le montant mensuel du loyer sera donc fixé à 378,00 €.

La régularisation des charges locatives interviendra avec le loyer du mois de décembre 2022.
 Une caution sera demandée à hauteur d'un mois de loyer.
 Le logement a été attribué le 01/10/2022 à Madame SIKORZINSKI Maryline.



DECISION MODIFICATIVE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'effectuer la décision modificative suivante :

- 420,00 € de l'article 6288 au profit de l'article 673



CONVENTION BAFA

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de formation, session BAFA Formation Générale pour Monsieur BADOUX Elliot.

Cette formation sera réalisée par CEMEA du 30/10/2022 au 06/11/2022 pour un coût TTC de 412,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.



CARTES CADEAUX PERSONNEL

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat de cartes cadeaux multi-enseignes auprès du magasin CORA pour le Noël du personnel communal selon le détail suivant :

- 100,00 € pour le personnel titulaire
- 50,00 € pour le personnel non titulaire ayant plus de 90 jours de présence au cours de l'année civile.



ANNULATION CREATION DE POSTE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'annuler la délibération du 12/09/2022 concernant la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/12/2022.



NOM NOUVEAU LOTISSEMENT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de donner le nom suivant au nouveau lotissement au dessus du Lotissement La Joie de Vivre : « LOTISSEMENT DE LA CORDE ».



ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 H 00 à 06 H 00 dès la mise en service de la vidéo-protection (prévue courant novembre) et en raison du coût croissant de l'énergie et des efforts demandés aux habitants. Le remplacement de 2 horloges sera nécessaire pour la réalisation de cette opération pour un coût de 900,00 €.



ILLUMINATIONS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de réduire les illuminations de Noël cette année.

Seront illuminés :

- La mairie
- L'école maternelle
- Le Lumaparc (décors qui étaient dans le parc du château)
- La bibliothèque
- Les entrées de village



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les devis suivants :

- Travaux toiture Salle des Fêtes (L'Artisan Couvreur)	1 656,00 €
- Mission SPS Agence Postale Communale (Stéphane COLOMBET)	2 544,00 €
- Achat de tables CLSH (IOBURO)	1 520,57 €

Pour information :

- Remplacement pompe chaudière (ENGIE)	1 462,27 €
- Remplacement bloc gaz chaudière (ENGIE)	673,76 €
- Sono portable (SANDERS MUSIC)	630,00 €
- Détartrage chaudière logement (ENGIE)	503,40 €
- Tables cantine (IOBURO)	722,72 €
- Impression bulletin annuel (FELIX)	1 485,00 €
- Elagage arbres Val Fleury (CFPPA Saint Laurent)	840,00 €
- Plantations automne (EARL LECLERE)	455,53 €
- Corbeilles + support vélo (COMAT & VALCO)	1 290,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

- Plus de contact avec la société ECO ISO CONFORT pour les travaux du logement de l'école primaire.

- API va commencer les travaux sur la façade de la cantine.
- Barrières bibliothèque : la pose devrait être réalisée avant la fin de l'année.

Annick THELIER :

- Classe de Mme GIBONI : installation mercredi d'un meuble à casiers et les agents finaliseront l'installation électrique du VPI.
- CME : l'élection a eu lieu le 10 octobre suivie le Jeudi 13 octobre de l'élection du maire (Louane WARNIER) et de son adjoint (Elina NAI). Remerciements à Murielle, Pascal, Eric et Olivier pour leur aide et présence.
- Repas des séniors : celui-ci a eu lieu le 9 octobre. Beaucoup de retours positifs. La vente de boissons a rapporté la somme de 167,50 € qui sera reversée à l'AFM lors du prochain téléthon. Remerciements à Nadia, Murielle, Patricia, Pascal et Anne-Elisabeth pour la mise en place de la salle.

Eric DEREGARD :

- Possibilité d'offrir aux habitants des sapins de Noël à décorer par leurs soins s'il n'y avait aucune illumination d'installée.
- IMAJ : réfection du sol souple au lumaparc (toujours en attente).
- Sentiers : panneau d'information posé, fléchage réalisé et flyers distribués.
- Information sur « Jetons moins et trions mieux ».
- Massif à l'entrée du village : les élus se sont rendus sur place. Des rendez-vous avec des paysagistes vont être demandés.
- Espace Topiaire est venu Lundi 17 Octobre et ID VERDE viendra Mardi 18.
- Gazette n° 9 : relecture le mercredi 19 et distribution le week-end suivant.
- Gazette n° 10 : déjà financée entièrement par la publicité.

Olivier PETITFRERE :

- Reprise des cours informatiques à partir du Lundi 7 novembre 2022 avec deux créneaux : 13h45/14h45 et 15h00/16h00.
- Financement de l'agence postale communale : coût des travaux à hauteur de 96 330 € HT avec plusieurs subventions dont le Contrat de Territoire : 3 920,00 €, le Conseil Régional : 9 633,00 €, La Poste : 20 000,00 €, Leader : 33 900,16 €. Soit environ 70 % des travaux.
- Dossiers FAFA terminés et déposés (main courante et pare-ballons) et autorisation de commencer les travaux.
- Toiture salle des fêtes : suite au courrier de Mme L'Inspectrice du travail du 13 septembre, un diagnostic amiante a été réalisé le 14 septembre pour un coût de 600,00 €. Le retour du diagnostic a été reçu le 28 septembre avec reprise des travaux de couverture du 03 au 07 Octobre. La pose des panneaux photovoltaïques a été réalisée du 10 au 17 Octobre.
- CAMDA : augmentation de 5 % des tarifs de dératissage.
- Versement de 102,00 € par l'Etat pour la protection fonctionnelle des élus.
- Demande de M. le Préfet concernant l'entretien périodique des installations de vidéo protection pour une bonne efficacité de ces derniers.
- SNCF : destruction d'un bâtiment sur le site du triage.
- Nomination de Mme PONCHAUT sur le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à 35h00 à compter du 1^{er} Novembre 2022.
- Lumiplan informe que des dispositions peuvent être prises pour des économies d'énergie avec notre panneau lumineux. La société reviendra vers la commune pour en expliquer les modalités.
- Informations des architectes des bâtiments de France nous informant que l'enfouissement de la HTA dans le nouveau lotissement n'est pas soumis à leur avis.

- Compétition Rubik's cube les 24 et 25 juin 2023. Réservation des vestiaires de la salle des sports pour une utilisation des sanitaires (certains participants camperont autour de la salle des sports).
- Point sur la collecte des ordures ménagères.

Réponses aux questions posées lors du dernier conseil municipal :

- Poubelles devant le café (non fait),
- Poubelles chez Mme MILLARD (livrées par Ardenne Métropole). Toutefois, un grand conteneur lui sera prêté prochainement pour évacuer le stock d'ordures ménagères amassé depuis quelques temps.

COURRIERS DIVERS

Remerciements de :

- M. et Mme JARZAGUET pour l'attention à l'occasion de leur anniversaire.
- M. RIQUEL pour la diligence et l'efficacité concernant le déplacement du panneau « Rue du Val Fleury » situé à l'entrée du lotissement.
- Mme FALLOT

QUESTIONS DIVERSES

Sylvain LIEBEAUX :

- Voir pour la chaleur à la cantine en raison du soleil sur certaines fenêtres (pose de stores à prévoir).

Bastien JAISSON :

- Avancement des travaux de la RD 33 : où en sommes-nous ?

Suspension de séance de 22 H 34 à 22 H 35.

Prochain Conseil Municipal prévu le 1^{er} décembre 2022.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 40.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

